

Informations de Locronan

Keleier Lokorn

Ville de Locronan
Kêr Lokorn 



Novembre 2014 ...

Chers administrés, chers amis,

Les mesures d'économies budgétaires adoptées par le Gouvernement pour tenter de redresser la situation du pays entraînent de fortes diminutions des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Ces restrictions s'appliqueront aussi pour les années à venir et, nous le savons déjà, de façon encore plus drastique.

L'Association des Maires de France s'est élevée avec fermeté contre cette mesure. Notre conseil municipal à l'unanimité s'est associé à cette protestation. Toutes les communes s'inquiètent. Partout on s'applique à **rechercher les économies possibles si l'on ne veut pas augmenter les taux communaux d'imposition.**

Bien entendu, c'est aussi le cas pour notre commune, car nous devons avoir le souci de la meilleure gestion de l'argent public.

Pour Locronan, la baisse de la dotation de l'Etat en 2014 est supérieure à 10 000 euros, ce qui est considérable pour une commune de 800 habitants.

En conséquence, nous nous appliquons à rechercher toutes les économies possibles, même les plus petites, dans notre budget de fonctionnement.

Pas plus que les ménages ou les entreprises, nous ne pouvons vivre au-dessus de nos moyens.

Pour ce faire, nous sollicitons les meilleures subventions éventuelles pour nos investissements. Par ailleurs, le principe ayant été adopté lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, dès que cela sera techniquement possible, nous procéderons au remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt relais contracté par l'équipe précédente pour la réalisation du Clos du Névet.

Rappelons, en effet, qu'à ce jour, les intérêts de cet emprunt relais s'élèvent à 6500 euros par trimestre !

Comme nous nous y étions engagés, nous avons la volonté de maîtriser la fiscalité locale et l'endettement. Malgré la réduction des aides de l'Etat, nous devons nous y tenir.

La Communauté de communes de Quimper procède actuellement à une étude sur les finances de la Communauté et sur celles de chacune des communes qui en font partie. Cette étude a été confiée à un cabinet indépendant. Dès que nous en connaissons les résultats, nous ne manquerons pas de vous les faire partager.

Je vous assure de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Melestridi ger, Mignoned ker,

Da-heul ar pezh a zo bet divizet gant ar Gouarnamant evit espern arc'hant er budjed ha klask adlakaat ar vro en he flom ez eo bet digresket a-galz an arc'hant roet gant ar Stad d'ar strollegezhioù tiriadel. Talvezout a ray ar c'hrennañ-se ivez er bloavezhioù da zont ha, ni en goar dija, en un doare strishoc'h c'hoazh.

Kevredigezh Maered Frañs he deus savet he mouezh, start, a-enep an diarbennou-se. Hor c'huzul-kêr en deus savet e vouezh ivez, a-unan. An holl gumunioù zo nec'h et. E pep lec'h emaoamp **o klask espern arc'hant e-lec'h ma c'hallomp en ober ma ne fell ket dimp kreskiñ feur ar gumun evit an tailhoù lec'hel.**

Evel-se emañ kont gant hor c'humun, evel-just, rak rannout a reomp bezañ prederiet gant an doare gwellañ da verañ an arc'hant publik.

Evit Lokorn ez eo bet digresket debarzhadur ar Stad eus ouzhpenn 10 000 euro e 2014, ar pezh a ya d'ober un digresk-bras evit ur gumun 800 annezad.

Gant-se emaoamp o klask espern arc'hant e kement lec'h ma c'hallomp, war ar sammadoù bihanañ zoken, en hor budjed mont en-dro.

Evel an tiegezhioù pe an embregerezhioù, ne c'hallomp ket dispign muioc'h eget na c'hounezomp.

Evit-se e klaskomp kaout ar skoaziadennoù gwellañ a c'hallfe bezañ evit hor postadurioù. A-hend-all, dre ma oa bet degemeret ar mennozh e-pad un emvod diagent gant ar C'huzul-kêr, e vo restaolet a-raok an termen, kerkent ha ma c'hallomp en ober ent teknikel, ul lodenn eus an amprest-pont graet gant ar skipailh kent evit sevel Kloz Neved.

Ret eo derc'hel soñj e sav kampi an amprest-pont-se da 6500 euro an trimiziad hiziv an deiz !

Evel m'hor boa prometet hon eus c'hoant da vestroniañ an delladurezh lec'hel hag an dle. Daoust da zigresk skoazelloù ar Stad e rankomp derc'hel d'ar pal-se.

Kumuniezh-kumunioù Kemper zo bremañ oc'h ober ur studiadenn diwar-benn stad an arc'hant gant ar Gumuniezh ha gant pep hini eus ar c'humunioù a zo ezel anezhi. Fiziet eo bet ar studiadenn-se en ur c'habined dizalc'h. Kerkent ha ma ouiimp an disoc'hoù e roimp deoc'h da c'houzout petra int.

Gant ma gwellañ gourc'hemennoù deoc'h-holl.

Antoine Gabriele

Présents, tous les membres en exercice à l'exception de Jean-François LEGAULT qui a donné procuration à Alain ANSQUER, Ronan AN HENAFF, et Stéphane LE DOARE arrivé au point n°2.

ILLUMINATIONS DE NOËL : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Blachère Illuminations remporte le marché pour un montant de 28 980 € HT (hors pose). Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis avec l'entreprise concernée, et à inscrire la dépense au budget (13 pour).

PARTICIPATION FINANCIERE AU MARCHE DE NOËL

Le conseil municipal autorise le maire, dans le cadre de l'évènementiel des fêtes de fin d'année, à accepter les participations financières des commerçants et autres mécènes ; sommes qui seront versées sur le budget de la commune (14 pour).

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA CAF

Les contrats Enfance Jeunesse ont deux objectifs principaux : favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Ce contrat repose sur un diagnostic précis de l'offre existante et des besoins à venir, un schéma de développement planifié sur les quatre prochaines années et un financement contractualisé en fonction du projet retenu.

Le conseil municipal approuve les termes du contrat Enfance Jeunesse 2014 -2017. Il autorise le maire à le signer (14 pour).

SUBVENTION ARBRE DE NOËL DE L'ECOLE

Le montant de la subvention proposé pour 2014 est de 13,50 € par enfant (62 au jour de la rentrée). Accord du conseil municipal. La somme sera versée sur le compte de l'OCCE (14 pour).

MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CCAS

Le maire propose au conseil municipal de modifier la liste des membres du CCAS. En effet, Mme Chantal PETIT compte tenu de ses activités au sein de l'association des Restos du Cœur ne peut règlementairement faire partie d'un CCAS.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'elle soit remplacée par Mme Paule SAUVEUR. Accord du conseil (14 pour).

CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE KERLAZ

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec la commune de Kerlaz concernant l'entretien de la route du Mez partagée entre les deux communes (au prorata des travaux). Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la commune de Kerlaz (14 pour).

CONVENTION AVEC QUIMPER COMMUNAUTE SUR L'ENTRETIEN CURATIF DES EAUX PLUVIALES

Le maire présente au conseil le projet de convention sur la gestion des eaux pluviales de la ville de Locronan ; compétence Eaux pluviales qui sera transférée à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2015.

La convention a pour objectif de définir les conditions et les modalités d'intervention de la commune pour la gestion des eaux pluviales. Afin de permettre le fonctionnement normal du réseau, la commune continuera à pratiquer les interventions curatives sur les grilles, avaloirs et bassins d'orage pendant les périodes de fortes précipitations.

En contrepartie, Quimper Communauté versera annuellement une somme correspondant à 10% du nombre total de grilles ; somme qui couvrira l'ensemble des charges. Ce montant pourra éventuellement être réajusté sur présentation d'un état détaillé des interventions pour tenir comptes des imprévus. Accord du conseil (14 pour).

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Afin de palier le manque entre le budget voté avant les élections et la réalité des dépenses, le conseil municipal autorise à l'unanimité les décisions modificatives comptables (14 pour).

ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur et Madame Le Marchand-Tallec souhaitent acquérir (en cession ou en échange) une partie du chemin à l'angle de la parcelle A 13. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de Monsieur et Madame Le Marchand Tallec.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur cette demande qui fera l'objet d'une nouvelle délibération dès que M et Mme Le Marchand Tallec auront fourni un document d'arpentage établi par un géomètre (13 pour ; Mme Jacqueline LE GAC n'ayant pas pris part au vote).

COURSE ÉQUESTRE

Dans le cadre de la saison 2015, le Comité d'Endurance Equestre du Finistère sollicite l'autorisation d'organiser une compétition sur la commune de Locronan.

Celle-ci aurait lieu un dimanche au début du mois de juin ; la date exacte restant à définir par rapport au calendrier régional des manifestations équestres. Le point de départ et d'arrivée de cette course serait le parking St Germain. Le circuit se ferait dans les chemins de Locronan. Accord du conseil (14 pour).

CONVENTION POUR LA FOURNITURE DES REPAS DE LA CANTINE MUNICIPALE

L'Esat de Kan Ar Mor informe la commune qu'il va augmenter ses tarifs de repas passant de 2,85 € HT par repas à 2,91 €. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle convention (14 pour).

COULEUR DE BRETAGNE

Le conseil municipal autorise le Maire à verser une participation de 500€ à l'association « Couleurs de Bretagne » pour l'organisation du concours de peinture.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF DU FINISTÈRE

Le projet d'animation 2015 de l'ALSH est axé cette année d'une part sur l'initiation au numérique et d'autres part sur les pratiques sportives. Afin de mener à bien ce projet, l'ALSH souhaite investir dans du matériel de petits équipements (appareil photo, radio laser, kits d'initiations sportives...) pour un total de 705.81 € HT. La CAF prendrait en charge 80% des dépenses. Le conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF et à signer tous les documents inhérents à ce dossier (14 pour).

AVENANT ECOLE ANNE DE BRETAGNE

Un avenant est nécessaire pour le marché de l'école Anne de Bretagne. Le cabinet ARCA pensait que des travaux (pose de plan de travail) réalisés par SEBACO avaient déjà été facturés. Un avenant de moins-value soldant l'opération a été délibéré en juin dernier. Or après vérification, ces plans de travail n'ont pas été facturés. Il convient donc de délibérer à nouveau pour l'ajout de ces travaux pour un montant TTC de 1439.42 €. Accord du conseil municipal (14 pour).

CHEMIN DIT DU LAVOIR

Le 6 février 2014, la commune a délibéré favorablement à l'ouverture du chemin dit du Lavoir. Il s'avère que suite à des problèmes d'écoulement d'eau, des travaux seront nécessaires pour recadrer cet écoulement. Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à retirer ce chemin des itinéraires de randonnée le temps des travaux. Accord du conseil municipal (10 pour, 4 abstentions).

L'intégralité du conseil est disponible en mairie et sur le site Internet de la ville.

Enfance...

L'ALSH de Locronan s'est transformé en laboratoire d'apprentis magiciens, au grand plaisir de tous les enfants.

Des activités nombreuses et variées ont été proposées aux enfants durant les deux semaines de vacances de la Toussaint. Un programme d'activités initié par l'équipe d'animation. Des vacances axées sur le thème d'« Harry Potter », avec la fabrication de baguette magique, élaboration du conseil des magiciens, grand jeu « Quidditch », sortie à Botmeur à la recherche des Korrigans, loto magique avec nos amis de l'EHPAD, création de notre château Poudlard... Et pour clore les vacances : journée halloween avec la fabrication de notre repas de la peur (fabrication maison !!).

Nous serons ouverts durant les vacances de Noël avec un programme riche en perspective, du 22 décembre au 2 janvier 2015 (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits).



Renseignements et inscriptions en mairie ou sur :
<http://www.villedelocronan.fr/enfance/accueil-de-loisirs>

Un peu d'histoire...

● ● ● La chapelle de Plas ar Horn : les bâtisseurs, de véritables artisans d'art.

L'association « les Mémoires de Locronan » s'attache, depuis plusieurs années, à réaliser un travail de recherche sur l'histoire et les événements qui ont marqué la vie de la commune.

Dans le passé, elle a organisé, dans le Manoir de Kerguénoilé, une exposition sur la Troménie. Actuellement au musée, elle en propose une autre, consacrée cette fois à la guerre de 1914-1918. Elle a d'ailleurs contribué largement au bon déroulement de la cérémonie commémorative de la Mobilisation le 2 août dernier. D'autres projets figurent à son programme : création d'un chemin historique des tissages dans la campagne de Locronan, exposition sur les films tournés à Locronan...



L'intérêt porté à l'histoire déjà ancienne ou aux traditions ne sauraient dispenser l'association de recueillir des témoignages d'événements ou de faits plus récents. C'est aussi l'un des buts de son action.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer récemment **Pierre Guillou et son fidèle compagnon, Jean-Yves Pichavant**, qui furent les **bâtisseurs de l'actuelle Chapelle de Plas ar Horn**.

L'ancienne chapelle construite grâce aux dons de Madame Lemonnier fut détruite en 1977. A l'emplacement de cet édifice jugé trop haut, exposé aux assauts du vent et de la foudre, Monsieur l'abbé Maurice DILASSER, recteur de la Paroisse, préféra faire construire une petite chapelle basse répondant aux besoins de la grande Troménie.

Un premier projet, élaboré par un architecte, ne fut pas retenu. Il était alors demandé à Pierre Guillou d'en établir un autre répondant mieux à l'attente du Recteur et s'adaptant mieux au site.

Pierre Guillou établit une esquisse s'inspirant de la Chapelle Saint They à la Pointe du Van. Il fut chargé de réaliser ce nouvel édifice dans un délai record afin que tout soit achevé pour la Grande Troménie de 1977. En spécialistes de la pierre et forts de la confiance de L'abbé Dilasser, Pierre et Jean-Yves se sont attachés à mener à bien ce

chantier, choisissant soigneusement les moellons un par un, dans le délai imparti, c'est-à-dire deux mois et demi environ.

Il revint à André Cosmao et Pierre Hascoët de réaliser la toiture et à Pierre Pavec de fabriquer et de poser la porte de la chapelle, avant que n'intervienne Jean Bazaine l'auteur des vitraux, tandis que certains bénévoles, maçons eux aussi pour la plupart, œuvraient à la finition des abords.

L'actuelle chapelle est aujourd'hui le résultat d'un travail soigné de nos artisans locaux, Pierrot Guillou étant parfois qualifié de véritable « orfèvre de la pierre ». Quel beau témoignage et quelle reconnaissance !

Au cours de l'entretien, nous avons aussi longuement évoqué l'importance des carrières de la commune à une époque encore relativement récente, la place des tailleurs de pierre dans la cité, le nombre de personnes qui travaillaient dans ce secteur.

Il serait intéressant qu'une autre fois nous puissions développer ce sujet. A cet effet, nous serions heureux de recevoir des informations, des témoignages et des documents sur le sujet.

L'association se propose, d'ailleurs, de nous transmettre de temps en temps d'autres sujets concernant l'histoire récente de la commune et des personnes qui l'ont façonnée. Merci pour ces témoignages.



● ● ● Musée

Grâce à une généreuse donation, le musée de Locronan peut présenter sur ses cimaises l'un des plus beaux tableaux de Louis-Marie Désiré-Lucas (1869-1949) : *Les Hauteurs de Locronan*.

Présenté en 1937 au Salon des Artistes Français, ce magnifique paysage de Locronan obtient une médaille d'Honneur et un élogieux hommage dans la célèbre revue de l'Illustration.

Désiré-Lucas considérait ce paysage comme l'un de ses meilleurs tableaux et l'aboutissement de ses recherches sur la composition, la lumière et l'harmonie colorée.

Dans son livre autobiographique « Notes et Souvenirs » qu'il rédige en 1938, quelques mois après le décès de son épouse, on remarque la reproduction de cette œuvre en noir et blanc qui reflète l'aboutissement de ses recherches et qu'il définit ainsi : « *Qu'est ce qu'un tableau ? Une émotion reçue et transmise. Voici la voûte insondable du ciel. La terre prend sa place sous cet infini, la lumière nous révèle la structure ; dans l'espace, ses lignes et ses mouvements forment une succession de plans qui se colorent selon l'heure et la distance. Aucun de ces plans n'échappe à l'influence du ciel et chacun exerce une action sur ses voisins* ».



*Les Hauteurs de Locronan, 1937,
huile sur toile, 81x100 cm*

Vu du sommet de la colline de Locronan. Désiré Lucas donne une version panoramique de la baie qui se décline par une succession de plans horizontaux qui amènent notre regard du village avec son église et ses maisons nichées au milieu des champs, jusqu'à la mer et le ciel. Les masses vertes s'opposent aux violets lointains faisant ressortir la luminosité et les effets fugitifs de cette lumière si particulière de la baie de Douarnenez.

A la fin de sa formation à l'École des beaux-arts de Paris, Désiré-Lucas suit les conseils de son maître Gustave Moreau (1826-1898) qui lui recommande de faire carrière en Bretagne.

En 1897, il fait le choix de vivre à Vannes, ville natale de sa jeune femme, puis à Belz dans le Morbihan. En septembre 1907, il s'installe avec sa famille dans le manoir de Kerbervet situé au dessus du Port-Rhu à Douarnenez. Fasciné par la beauté de la baie et ses lumières changeantes, il abandonne peu à peu ses sujets intimistes des intérieurs bretons qui ont fait sa réputation de peintre du clair-obscur, pour se consacrer au paysage.

Cette année, dans le cadre des journées du Patrimoine, Madame Marie-Paule PIRIOU (A lire : Marie-Paule Piriou, Désiré-Lucas, Editions Palantines, 2006), historienne d'art, spécialiste de Désiré Lucas, dont le musée possède quelques œuvres- a donné deux conférences sur ce peintre renommé. Une intervention qui a permis de mieux faire connaître les richesses de notre musée.

La municipalité présentera régulièrement aux locronanais les œuvres dont regorge le musée, œuvres qui méritent d'être mises en lumière afin qu'ils se les approprient.

Pour rappel, le musée est gratuit pour l'ensemble des locronanais.

Illuminations de fin d'année...

Comme vous avez pu le remarquer, les préparatifs des illuminations du bourg en fin d'année ont déjà commencé. Par cette réalisation qu'il veut ambitieuse, le conseil municipal souhaite donner un éclat nouveau à la commune et ainsi augmenter encore sa notoriété et donner de la joie. De nombreux témoignages de satisfaction devant cette initiative nous sont déjà parvenus : « *Enfin Locronan fera honneur à son patrimoine. Ses habitants, comme les visiteurs, pourront profiter d'un beau spectacle...* »

Naturellement, nous vous rendrons compte du bilan financier de cette opération : le Maire, véritable ambassadeur persuasif de la commune est parti à la recherche de financements à la fois publics et privés, afin que les contribuables ne soient pas sollicités. Faisons lui confiance. De toutes façons, l'impact de cette action pour Locronan ne sera pas négligeable.

L'inauguration officielle de ces illuminations, à laquelle est conviée toute la population aura lieu le samedi 6 décembre à partir de 17h30. Ce jour-là et les jours suivants, mettez des bougies à vos fenêtres pour accentuer davantage la magie de ces décors.

Tourisme...

Station de Tourisme

Nous venons d'apprendre la signature du décret de classement de LOCRONAN en « **station classée de tourisme** ». Nous nous réjouissons de cette décision qui devrait être bénéfique pour la commune. Nous aurons l'occasion de donner des informations plus précises à ce sujet. Une pensée va particulièrement à Christian LECANU qui avait initié le projet ainsi qu'aux bénévoles qui ont collecté les informations nécessaires à l'élaboration de ce dossier...

Bilan des parkings

	2011	2012	2013	2014
salaire	45 325,57	49 369,49	53 410,06	53 052,80
dépliants	5 309,00	5 309,00	5 309,00	5 309,00
autocollants	2 292,00	2 340,00	2 370,00	2 436,00
tickets	1 115,40	826,80	1 182,60	1 218,00
TOTAL	54 041,97	57 845,29	62 271,66	62 015,80
RECETTES	2011	2012	2013	2014
	146 560,21	131 048,47	146 162,21	148 231,67
RESULTAT	92 518,24	73 203,18	83 890,55	86 215,87

On note une bonne fréquentation. Plus élevée que l'année dernière, année de Grande Troménie.

55 406 véhicules cette année contre 54 175 en 2013.

La recette versée au budget nous permettra de poursuivre l'embellissement de notre village et améliorer son confort social.

Travaux...

Les travaux de voirie ont pris du retard, car nous avons obligés l'entreprise à reprendre les chantiers non réalisés dans les règles de l'art.

Vie citoyenne...

Liste électorale :

Les personnes nouvellement domiciliées sur la commune 2015 sont invitées à s'inscrire sur la liste électorale **avant le 31 décembre 2014**. L'inscription s'effectue en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Recensement militaire :

Les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie, à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans. Se munir du livret de famille.

L'attestation délivrée sera demandée pour passer des examens ou concours. Il est rappelé que le recensement est obligatoire et ne peut être effectué avant l'âge des 16 ans.

Vie locale . . .

Repas des Anciens : Le traditionnel repas des Anciens auquel sont invitées toutes les personnes de 70 ans et plus, sera servi, à l'espace Ti Lokorn, le dimanche 9 novembre à 12h30. Rendez-vous à 12h devant l'église pour la photo. Les personnes qui souhaitent disposer d'un véhicule pour le transport sont invitées à le signaler à la Mairie.

Distinction : Nous avons appris que Madame Emmanuelle LEGAULT, PDG de Cadiou-Industrie a obtenu le trophée de « Femme Entrepreneur de l'année ». Nous lui adressons nos félicitations et tous nos vœux pour son entreprise.

Une nouvelle association : Une nouvelle association : « Les Trésors de l'Inde » a été récemment créée à l'initiative de quelques personnes animées par une passion commune pour la culture indienne. Elle a, d'ores et déjà, organisé un concert donné par un artiste de renommée internationale.

Le président de l'association est Thierry Caubet. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions éventuelles.

Ti Ar Sonj : Lors de l'assemblée générale de Ti Ar Sonj, le maire a rassuré l'association sur son implication pleine et entière à son égard comme il le fera avec tout le monde associatif si précieux dans la vie du village.

Respectons les limitations de vitesse : Régulièrement, des administrés se plaignent du non-respect des limitations de vitesse sur les rues et routes de la commune.



Cela est vrai pour les rues du bourg, notamment de l'entrée ouest mais aussi de tous les quartiers. Nous vous invitons tous à respecter les règles établies. C'est une question de sécurité et de respect des autres. Merci de bien vouloir en tenir compte.

Ordures ménagères : Nous constatons un manque de civilité en ce qui concerne les ordures ménagères. Des conteneurs et des sacs jaunes sont mis à la disposition des habitants. Il convient de respecter le tri demandé et d'éviter un certain désordre que l'on constate régulièrement, par exemple à l'emplacement des conteneurs près du parking St Germain. Un effort de la part de tous et la facture de l'enlèvement des ordures sera moins élevée, dans l'intérêt général.



Elagage : A l'approche de l'hiver, il n'est pas inutile de rappeler l'intérêt de l'élagage des arbres et arbustes situés en bordure des voies publiques. Il est rappelé notamment que les branches ne doivent pas surplomber la voie publique.

Divagation des chiens : Plusieurs habitants se plaignent de la divagation des chiens, notamment dans le bourg. D'autres nous disent que dans certains quartiers, les chiens aboient souvent la nuit. Il appartient à chaque propriétaire de veiller à ce que ses animaux ne provoquent ni nuisance ni gêne aux autres.



Petites annonces : Pour répondre à certaines demandes, des petites annonces pourront désormais être insérées dans le bulletin, sous réserve de place disponible. Communiquer le texte des annonces à la Mairie.

Nouveaux arrivants : Afin de célébrer l'arrivée des nouveaux arrivants, merci de vous faire connaître en mairie.

Photos : N'hésitez pas à nous transmettre vos photos des événements qui se déroulent à Locronan... Elles peuvent servir pour le bulletin...

Remblais : Vous avez besoin de remblais ? La mairie en dispose. Faites vous connaître en mairie.

Etat civil . . .

Naissance : Bleuenn Legendre le 21 octobre

Décès : Louis Coadou le 29 septembre, Marcel Pichavant le 3 octobre

Urbanisme . . .

Permis de construire

- Cadiou Industrie – Route de Douarnenez : accord le 25/09/2014 pour l'extension de 2 bâtiments de production, la requalification de façades et des abords extérieurs, la création d'une galerie de liaison.
- M. Nicolas Sibénil et Mme Aurélie Donnars – 4 Hent Ar Mor : accord le 29/09/2014 pour la construction d'une maison d'habitation.

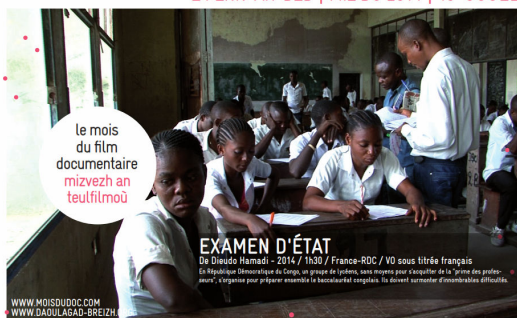
Déclarations préalables

- M. et Mme Philippe Gévrin - 21 rue Moal : accord le 14/10/2014 pour le remplacement de fenêtres de toit.
- Mme Marguerite Nicolas – 4 rue Moal : accord le 16/10/2014 pour la réfection de la toiture.

Agenda

- ◆ **Du 1er au 11 novembre:** Au musée, Exposition « La guerre 14-18 »: ouvert tous les jours de 10 à 12h et de 15 à 18h. Cette exposition est préparée et organisée par l'association « Mémoires de Locronan » que nous remercions du travail effectué avec beaucoup de soin. L'association a désormais un site internet : www.memoires-locronan.fr
- ◆ **Mardi 11 novembre, à 11h15 :** Commémoration de l'armistice signé le 11 novembre 1918. Nous vous donnons rendez-vous à 11h15 devant la mairie d'où le cortège se rendra au Monument aux Morts pour un hommage en musique. Toute la population est conviée à cette cérémonie.

E PENN-AR-BED | MIZ DU 2014 | 15' GOUEL



◆ **Dimanche 30 novembre, 14 h,** Espace Ti Lokorn : **MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE :** "Examen d'Etat" De Dieudo Hamadi 2014 /1h30 / France / VO sous-titrée français. À Kisangani, un groupe de lycéens qui n'ont pas les moyens de s'acquitter de la "prime des professeurs" s'organise pour préparer ensemble l'examen d'État, l'équivalent du baccalauréat qui, pour des milliers de jeunes congolais, ouvre (ou ferme) les portes de l'avenir. Pour cela, les étudiants de la République Démocratique du Congo doivent surmonter d'innombrables difficultés. Ils ont recours à plusieurs méthodes, des plus sérieuses aux plus fortuites.

◆ **Vendredi 5 décembre, 19 h,** Espace Ti Lokorn, participation libre : **DZIRBA :** Carrement à l'Ouest, jouant des musiques populaires diverses et variées, de Bretagne

et d'ailleurs, les 5 musiciens de Dzirba se sont rencontrés autour des musiques d'Europe centrale. Un accordéon puis un deuxième, une clarinette puis une clarinette basse, une contrebasse et hop! C'était parti. Quelques concerts plus tard le groupe existait, naturellement, mû par le simple bonheur que transmet cette musique dont les racines s'enfoncent loin là-bas.



Informations pratiques

Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Antoine GABRIELE, maire : **le mardi matin, mercredi matin et samedi matin.**

Jacqueline LE GAC : Tourisme, Commerce, Information et communication, Enseignes et façades : **samedi matin.**

Eliane BRELIVET : Finances, juridique, économie : **samedi matin.**

Thierry CAUBET : Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, et urbanisme : **vendredi après-midi et samedi matin.**

Ronan AN HENAFF : Culture, Animations et relations avec les associations, Langue et identité bretonne, Enfance : **samedi matin.**

mairiedelocronan@wanadoo.fr

www.villedelocronan.fr

Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

ALSH : Maïan PERROS : 02.98.51.80.75.
et ou : anim-culture@villedelocronan.fr

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.com
Courriel : office.tourisme.locronan@orange.fr.
tél : 02.98.91.70.14.

Bibliothèque : En travaux...

Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97. www.tiarsonj.fr
Email : tiarsonj@gmail.com

A.D.M.R. Plogonnec : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.
02.98.91.84.96. Vos contacts à Locronan :
M-F. Bertho 02.98.91.76.59. et A. Jouan 02.98.70.30.69.

Déchèteries : Quimper Nord, lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9 h à 12 h 14 h à 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.
Guengat du lundi au vendredi 14 h-18 h, samedi 9 h-12 h, 14h-8h

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Horaires de la Poste : du lundi au vendredi de 9h15 à 12h (sauf le mardi ouverture à 9h45)

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin	9h à 12h					
Après-midi	14 à 17 h	x	14 h à 17h			x